Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260605-DCM2026067-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 05 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORÉ CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis,

Procuration :
JAMET Guillaume donne pouvoir à MALARD Jean-Paul
SOQUET Elvina donne pouvoir à COCHON Christelle
BAZIN Pascal donne pouvoir à Isabelle LE GALL Isabelle

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*24*
Nombres de conseillers municipaux votants	*26*

N° d'acte : **DCM-2026-067**	**FINANCES** Objet : **CREATION FORFAIT DEPLACEMENTS SPORTIFS LICENCIES**

Rapporteur : HENRY Fabrice

M. Fabrice HENRY, Adjoint au Maire, rappelle que depuis plusieurs années, la commune attribue une aide financière aux sportifs licenciés de Merdrignac et de Saint-Launeuc participant à des compétitions nécessitant un déplacement, à hauteur de 100 € par déplacement.

Afin de simplifier les modalités d'attribution de cette aide et de ne plus dépendre du calendrier des séances du Conseil municipal, il est proposé de mettre en place un forfait intitulé :

« Déplacement de sportifs licenciés merdrignaciens et launeucois ».

Pour bénéficier de cette participation financière, les demandeurs devront adresser une demande écrite précisant :
- la nature de la compétition ;
- le lieu et la date de l'événement ;
- le club sportif concerné ;

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260605-DCM2026067-DE

Suite au débat, Madame Isabelle GORE CHAPEL, Maire, propose de valider provisoirement cette aide et de la retravailler ensuite en commission afin de définir des critères d'attribution plus précis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Se prononce favorablement** sur la mise en place de ce forfait et sur les modalités d'attribution de cette aide.
- **Valide** le montant de 100€ par déplacement national.

Délibération adoptée à l'unanimité 26 POUR – 1 ABSTENTION

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 19/06/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.